

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Organisation
mondiale de la Santé

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Courrier électronique: codex@fao.org - www.codexalimentarius.org

CL 2022/12-FL

Mars 2022

AUX : Points de contact du Codex
Points de contact d'organisations internationales ayant le statut d'observateur auprès du Codex

DU : Secrétariat, Commission du Codex Alimentarius,
Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires

OBJET : Demande d'informations sur l'étiquetage de durabilité

DATE LIMITE : 15 juillet 2022

RÉPONSES : Au : Point de contact du
Codex NZ

Copie à : Philippa Hawthorne et
Kati Laitinen

Courriel :
codexnz@mpi.govt.nz

Courriel :
Phillippa.hawthorne@mpi.govt.nz

Kati.laitinen@mpi.govt.nz

Introduction

La hausse de la sensibilisation à la durabilité au niveau mondial, et notamment aux répercussions du changement climatique et à la nécessité de préserver nos ressources naturelles, a permis de mettre l'accent sur une meilleure communication des informations de durabilité des produits alimentaires auprès des consommateurs. La conclusion du Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires en septembre 2021 a souligné l'importance de la durabilité et la nécessité pour les consommateurs de prendre en considération la durabilité lors de leurs achats. Un nombre croissant d'étiquettes de durabilité, reposant sur divers critères, est également en cours d'élaboration pour les produits alimentaires. Ce point a été soulevé lors de la réunion du Comité du Codex sur l'étiquetage des denrées alimentaires (CCFL) au mois de septembre 2021. De ce fait, il a été convenu que la Nouvelle-Zélande, assistée par l'Union européenne, élaborerait un projet de document de travail afin d'étudier les possibilités de travaux sur l'étiquetage de durabilité dans le cadre du mandat du CCFL.

Ce document de travail explorera l'utilisation actuelle et prévue de l'étiquetage de durabilité sur les aliments, ainsi que le rôle potentiel du CCFL dans la fourniture d'orientations générales à ce propos, ou l'éventualité que cet étiquetage ne relève pas du mandat du CCFL. Pour éclairer le document de travail, il sera procédé à un inventaire des étiquetages de durabilité actuellement utilisés ou en cours de développement dans les pays participants. La présente lettre circulaire vise à rassembler les informations utiles pour ledit inventaire.

Généralités

Il existe différentes définitions de la durabilité, toutes étayées par divers piliers et principes qui couvrent différents aspects. Pour la plupart d'entre eux, la durabilité est holistique et comprend la prise en compte d'aspects environnementaux, économiques et sociaux. Aux fins de l'inventaire visé, il est prévu d'utiliser la définition fournie par les Nations Unies. En effet, les Nations Unies définissent de façon générale le concept de durabilité comme suit :

« la satisfaction des besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire leurs propres besoins ».

Cette définition générale s'appuie sur trois piliers : la durabilité environnementale, la durabilité économique et la durabilité sociétale.

- La « durabilité environnementale » concerne la préservation de l'équilibre de tous les systèmes environnementaux de la Terre avec les ressources naturelles consommées uniquement à un rythme permettant leur renouvellement.
- La « durabilité économique » permet aux communautés humaines du monde entier d'accéder aux ressources, notamment financières, nécessaires pour satisfaire leurs propres besoins, comme des moyens de subsistance sûrs.
- La « durabilité sociale » garantit que les droits humains universels et les besoins de base sont accessibles à tous pour préserver la santé des familles et des communautés. Cela inclut les droits des travailleurs et les droits culturels.

Champ d'application de l'inventaire

Le champ d'application de cet inventaire inclut tous les éléments présents sur les étiquettes des aliments ou dans l'étiquetage, qui couvrent les aspects/indicateurs de durabilité environnementale, de durabilité économique ou de durabilité sociale, ou une combinaison de ces éléments. Il n'est pas prévu que l'inventaire inclue l'étiquetage nutritionnel, car les directives sur l'étiquetage nutritionnel frontal fournissent déjà des orientations à cet égard. Il est prévu, en revanche, qu'il englobe les informations liées à l'étiquetage de durabilité développé ou mis en œuvre par les gouvernements ou les organismes publics, et par le secteur privé. Les membres du Codex et les observateurs sont donc invités à répondre à la présente lettre circulaire. Il est également prévu que l'inventaire englobe les cadres réglementaires développés ou utilisés pour orienter le développement d'un étiquetage de durabilité.

Instructions sur la transmission d'informations

Aux fins de cet inventaire, l'étiquetage de durabilité désigne tout élément présent sur les étiquettes des aliments ou dans l'étiquetage reposant sur l'un des trois piliers de la durabilité (environnementale, économique et sociale) décrits dans la lettre circulaire ou sur une combinaison de ces piliers. Les cadres réglementaires instaurés pour orienter cet étiquetage sont aussi inclus. Les étiquettes nutritionnelles sont exclues.

Veuillez répondre à toutes les questions qui s'appliquent dans le tableur disponible [ici](#).

Membres du Codex : veuillez répondre aux questions présentées dans le premier onglet intitulé « Membres du Codex ».

Organisations ayant statut d'observateur : veuillez répondre aux questions présentées dans le deuxième onglet intitulé « Observateurs ».

Tous les participants : Veuillez remplir les tableaux à partir du troisième onglet intitulé « Étiquette », en créant un onglet pour chaque nouvelle étiquette ou chaque nouveau cadre réglementaire.

Remarques :

- Les cellules indiquant « Sélectionnez votre réponse ici. » comportent des listes déroulantes avec des options de réponse qui s'afficheront lorsque vous cliquerez dans la cellule concernée. Cliquez pour sélectionner la réponse la plus appropriée. Lorsque plusieurs réponses sont possibles, plusieurs cellules sont à votre disposition. Veuillez sélectionner toutes les réponses qui s'appliquent. Chaque réponse doit être fournie dans une cellule distincte.
- Veuillez fournir vos informations en anglais dans la mesure du possible. Toutefois, des moyens limités nous permettent de traduire certaines informations fournies en espagnol et en français.